



**BULLETIN D'INSCRIPTION AU DOMAINE À CHOIX POUR LA DEUXIÈME ANNÉE CFC
 à rendre au responsable de classe jusqu'au vendredi 30 janvier 2026 au plus tard**

Novembre 2025

L'ordonnance 2023 de la formation CFC Employée ou Employé de Commerce accorde une importance particulière au développement de solides compétences linguistiques dans deux langues étrangères. Pour rappel, dans le canton de Genève, les apprenties et apprentis suivent l'Anglais comme première langue étrangère.

Pour l'apprentissage de l'Allemand ou l'Italien, la formation scolaire prévoit le choix d'un domaine lors de la deuxième année, parmi les deux propositions suivantes :

1. DAC1 - Deuxième langue étrangère 2. DAC2 - Travail de projet individuel (TPI)

Dès lors, quatre combinaisons sont offertes sur le canton et votre choix sur la langue doit correspondre à la langue étudiée en première année. Veuillez cocher **une case** parmi les quatre propositions ci-dessous :

- DAC1 - Deuxième langue étrangère (Allemand)**
- DAC1 - Deuxième langue étrangère (Italien)**
- DAC2 - Travail de projet individuel (TPI – Allemand)**
- DAC2 - Travail de projet individuel (TPI – Italien)**

Prénom NOM :

Établissement, classe, responsable de groupe :

Le domaine à choix n'est pas inscrit dans le contrat d'apprentissage et se déroule uniquement en deuxième année de la formation. Ce choix est définitif et n'a aucune incidence sur l'entrée en maturité professionnelle après le CFC.

Le choix d'une option peut engendrer un changement d'établissement pour des motifs organisationnels.

Informations complémentaires sur le site du CFP Commerce.



Signatures		
La personne répondante de l'entreprise formatrice	La personne en formation	La personne détentrice de l'autorité parentale (pour les personnes mineures ou ayant une représentation légale)
Prénom NOM :	Prénom NOM :	Prénom NOM :
Date :	Date :	Date :